

Placée à l'origine dans le pilier intergouvernemental, la politique migratoire de l'Union européenne est « communautarisée » par le traité d'Amsterdam à partir de 2004. Deux programmes quinquennaux s'échelonnant de 2004 à 2014 sont alors entrepris (La Haye 2004-2009 et Stockholm 2009-2014) dont l'objet essentiel consiste à renforcer le contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne, tout en voulant préserver les droits fondamentaux reconnus aux migrants. Les objectifs définis dans le programme de La Haye sont désormais inscrits dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, entré en vigueur le 1er décembre 2009. Le Traité de Lisbonne mentionne dans son article 78 que l'Union « développe une politique commune en matière d'asile », selon la procédure habituelle de la codécision. Cette politique comprend notamment la mise en place d'un statut uniforme d'asile valable dans toute l'Union, un statut uniforme de protection subsidiaire, un système commun visant, en cas d'afflux massif, une protection temporaire, des procédures communes et des critères de détermination de l'Etat membre responsable de l'examen d'une demande et la coopération avec les pays tiers.

Trois enjeux sont convoqués à cette réflexion européenne sur l'immigration : la protection des frontières, la pression migratoire et le respect des valeurs de l'Union européenne.

Sur ces diverses bases, les Etats membres et l'Union européenne s'attachent, en principe, à réduire leurs divergences. Pourtant, les Etats continuent à mener des actions en ordre dispersé et à conserver des législations décalées. L'actualité demeure révélatrice d'une telle situation. Entre les milliers de naufragés économiques qui viennent échoir sur les côtes occidentales de la méditerranée et les réfugiés notamment moyen-orientaux qui lancent des cris de détresse, l'Union européenne offre une image de division. Chaque pays, selon des enjeux de politique interne, apporte des réponses variées.

En outre, la notion d'immigrant est vectrice de confusion car selon la nature de l'immigration, un régime juridique spécifique se déclenche. Le demandeur d'asile n'est pas un migrant économique. Un étudiant étranger souhaitant suivre des études en Europe, relève encore d'une autre catégorie. S'ajoutent à cette multitude de statuts, la dimension légale ou non de l'arrivée sur le territoire, la durée du séjour et sa prolongation.

Ce colloque propose d'étudier comment se partagent les compétences entre l'UE et les Etats membres, quels sont les objectifs visés par le développement d'une politique européenne de l'immigration, et surtout, dans quelle mesure les solutions adoptées respectent les valeurs et principes fondamentaux souvent présents dans les discours tant étatiques qu'europeens.



Inscription en ligne sur [www.bourgognefranchecomte.fr/colloque-politique-migratoire](http://www.bourgognefranchecomte.fr/colloque-politique-migratoire)

#### ORGANISATEURS

##### Europe Direct Bourgogne Dijon

Frédéric Bergelin, responsable  
03 80 30 67 88 / [frederic.bergelin@bourgognefranchecomte.fr](mailto:frederic.bergelin@bourgognefranchecomte.fr)

##### CREDESPO

Philippe Icard, maître de conférences au Centre de Recherche en Droit et Science Politique (CREDESPO) et directeur du Centre de documentation européenne (CDE)  
Juliette Olivier, ingénieur de recherche au CREDESPO  
Tél. : 03 80 39 53 63

## INVITATION

# LA POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

**Jeudi 13 octobre 2016**

Hôtel de région - Dijon



région **BOURGOGNE**  
**FRANCHE-COMTÉ**

[www.bourgognefranchecomte.fr](http://www.bourgognefranchecomte.fr)

**Marie-Guite Dufay**

présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté,

**Alain Bonnin**

président de l'université de Bourgogne

ont le plaisir de vous convier au colloque

## LA POLITIQUE MIGRATOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

Jeudi 13 octobre 2016

Salle des séances

Hôtel de région

17 boulevard de la Trémouille - Dijon



## PROGRAMME

**8h30** Accueil des participants

**9h00** Allocutions d'ouverture

Marie-Guite Dufay, présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Alain Bonnin, président de l'Université de Bourgogne

Vincent Thomas, doyen de l'UFR droit, sciences économique et politique de Dijon

Philippe Icard, directeur du Centre de documentation européen, CREDESPO

**9h30** Conférence d'ouverture : La figure du migrant

Un représentant d'une association dijonnaise pour l'accompagnement des étrangers

### PARTIE I – LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES DANS L'UNION EUROPÉENNE

Sous la présidence de Christine Bertrand,  
doyen de la faculté de droit de Clermont-Ferrand

#### SESSION 1 : LES PRINCIPES FONDATEURS

**10h10** L'application du principe d'égalité de traitement

Denis Martin, service juridique de la Commission européenne

**10h30** La mise en œuvre du principe de solidarité

Hélène Tourard, maître de conférences en droit public à l'UBFC

**10h50** La place du principe de dignité humaine

Walter Jean-Baptiste, maître de conférences en droit privé à l'UBFC

**11h10** Débat avec la salle

#### SESSION 2 : LA POLITIQUE D'ACCUEIL

**11h30** L'accès et le séjour de l'immigrant économique

Vincent Couronne, docteur en droit public, post-doctorant, Université Paris-Versailles

**11h50** Le cas du regroupement familial

Caroline Bugnon, maître de conférences en droit public à l'UBFC

**12h10** Débat avec la salle

**12h30** Déjeuner libre

### PARTIE II – L'UNION EUROPÉENNE EN PRISE AVEC L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

Sous la présidence Matthieu Houser,  
maître de conférences en droit public à l'UBFC

#### SESSION 3 : LA POLITIQUE DE DIALOGUE AVEC LES PAYS TIERS

**14h00** La politique européenne de voisinage

Larby Mrabet, professeur de science politique à l'université d'Oujda au Maroc

**14h20** Les partenariats de mobilité : l'exemple du Maroc

Laurent Beurdeley, maître de conférences en droit public à l'université de Reims

**14h40** Les accords de réadmission

Niki Aloupi, professeur en droit international à l'université de Strasbourg

**15h00** Débat avec la salle

#### SESSION 4 : LA POLITIQUE DE « CONTRÔLE »

**15h40** Le contrôle aux frontières : l'exemple de Schengen

Lydia Lebon, maître de conférences en droit public à l'université de Lorraine

**16h00** La directive retour

Aurélie Tomadini, maître de conférences en droit public à l'UBFC

**16h20** La politique de sanction

Caroline Lantero, avocate, maître de conférences en droit public à l'université de Clermont-Ferrand

**16h40** Débat avec la salle

**17h00** Clôture du colloque